

Amateurs de jardinage... Déposez vos déchets chimiques en déchèterie !

Aux beaux jours, les amateurs de jardinage entretiennent leur potager, agrémentent leurs parterres de fleurs...

Les produits chimiques usagés, tel que l'anti-mousse, le désherbant, la bouillie bordelaise... doivent être déposés en déchèterie après utilisation.



© Eco DDS

Pourquoi ne pas jeter les déchets chimiques avec les ordures ménagères ?

Ces produits sont néfastes pour la santé et l'environnement. Ils nécessitent donc d'être déposés en déchèterie. Ils seront ensuite acheminés vers des centres de traitement adaptés (dépollution, valorisation).

Quelques règles à suivre

- Qu'ils soient **vides, souillés** ou avec un **reste de contenu**, les déchets de produits de jardinage doivent, après utilisation, être apportés en déchèteries,
- Si possible, merci de les **déposer dans leur emballage d'origines** ou bien au minimum, merci de les **identifier** afin de permettre au gardien de les stocker correctement.
- Vérifiez à bien **visser les bouchons** et **fermer les couvercles** pour éviter tout écoulement.

EcoDDS est une société à but non-lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques dans des conditions visant à préserver la santé de chacun et l'environnement.